

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAZOS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 janvier 2024, le Maire de SAZOS a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAZOS Place de la Mairie 65120 SAZOS, siège de la présente enquête publique : du 16 février 2024 à 9 h 00 au 22 mars 2024 à 12 h 00, soit pendant 36 jours consécutifs.

Madame la Présidente du tribunal administratif de PAU a nommé Madame Sandrine GONNEAU-DELBOSQ en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur José BELTRAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAZOS pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 16/02/2024 de 9 heures à 12 heures,
- le 01/03/2024 de 14 heures à 17 heures,
- le 22/03/2024 de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet d'élaboration du PLU sont consultables librement :

- sur support papier à la mairie de SAZOS, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 15h00 à 19h00 ; mardi de 14h00 à 17h00 ; jeudi de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 8h00 à 12h00 ; samedi de 9h00 à 11h00)
- en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires cités ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours>

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de SAZOS aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur,
- par correspondance postale adressée à : Madame la commissaire enquêtrice Mairie de SAZOS Place de la Mairie 65120 SAZOS,
- par courrier électronique envoyé à [mairiesazos@wanadoo.fr](mailto:mairiesazos@wanadoo.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAZOS dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Éric CASTAGNÉ, Maire, à la mairie de SAZOS

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAZOS et publiés sur le site Internet <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Historique-des-enquetes-cloturees/PLU-Cartes-communales>.

À l'issue de de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU ; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet d'élaboration du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal en date du 22 janvier 2024 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de SAZOS.